L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 AVRIL 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Périet, à midi, à la Bourse d'Encan St Louis, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis—Joli cottage dans la rue Dorgenois, entre Aubry et Abadie ; aussi, une maison à l'angle des rues Columbus et Prieur.

Par Placide J. Spear, au No 17, rue St-Charles—Diamants, montres, bijoux, etc.

Par Vincent & Co, Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines, grenadines, cluny, etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Douane—[illegible] bottes, souliers et brodequins. Aussi, le contenu d'un magasin de marchandises sèches.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Marchandises sèches, bottes, souliers, groceries, vins, amers, etc. ; et à l'entrepôt Montgomery, rue Nouvelle-Levée, 142 boucauts sirop.

Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—[illegible] blanc.

Par S. Gaineult, sur le chemin de la Métairie, à l'encoignure Bienville—La vacherie de Pierre Lonnes, composant 34 vaches laitières, 1 taureau, chevaux, charrettes, etc.

Par B. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 27 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Hellwede, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Linge, lingerie, chapeaux ; chapeaux avillés.

Par Voorhies, Andler & Co., dans leur salle d'encan, No 32, rue Vieille-Levée—[illegible] brodequins.

ATTENTION !

Fonds de Marchandises Sèches, Bottes, Souliers, &c.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Malt, Malt.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy, encanteur.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi :

OPERA—L'Etoile du Nord.
ACADÉMIE—Black Crook.
ST CHARLES—Winter's Tale.
VARIÉTÉS—Divorce.

L'Affaire Wheyland.

La déposition de Lu Dudley, l'une des femmes de Wheyland, l'ex-représentant de facture Warmothiste, tué pendant la crise de janvier dernier, déposition que nous avons reproduite mardi, est venue nous fournir un nouvel échantillon des moyens que ne hésite pas à employer Warmoth pour en venir à ses fins.

On se rappelle que Wheyland fut tué par un coup de feu isolé, rue du Canal, dans une bagarre survenue entre quelques sergents-d'armes de la Chambre cartérite et un ou deux représentants warmothistes. Nous avons publié, à l'époque, les deux enquêtes : l'une tenue à huis clos dans l'enceinte des lignes métropolitaines, à 3 heures du matin, par un coroner dévoué au Gouverneur, après une consultation entre ce dernier, Mortimer Carr et quelques autres de ses amis ; l'autre tenue en plein jour, en audience de la Cour Criminelle, contradictoirement, en présence de l'Avocat-général et des avocats des parties. La première enquête a abouti à un verdict qui accusait MM. McCullough et McCormick, sergents-d'armes, et Carter, président de la Chambre, du meurtre de Wheyland. La seconde établissait, aussi clairement que possible, par sept ou huit témoignages de citoyens blancs et de couleur appartenant à différentes classes de la société, que Wheyland avait été tué par un homme portant l'uniforme de la police métropolitaine.

Les détails donnés semblaient indiquer que le coup de pistolet qui avait causé la mort de Wheyland, n'avait pas été tiré par hasard ou par suite de l'excitation du moment, mais qu'il avait dû être tiré avec délibération, de parti pris.

Ce [illegible] qui avait porté le meurtrier à tirer, puisqu'il portait l'uniforme de la garde prétorienne de Warmoth, et que Wheyland était un des fidèles de la clique enfermée dans la forteresse de la rue Dryades. Mais précisément parce que c'était un des fidèles quelle bonne occasion sa mort n'offrait-elle pas à Warmoth de se faire un "capital politique de ce cadavre" et de jeter l'odieux d'un assassinat sur des adversaires !

La politique rompu qui nous gouverne ne l'a pas laissé échapper. Après une enquête [illegible] sur les faits dans son cabinet, [illegible], assisté de Mortimer Carr et d'[illegible] autres affidés, a préparé la comédie [illegible] au jouer devant le coroner et [illegible] son rôle.

La contre-enquête [illegible] la Cour Criminelle, n'a pas [illegible] éclater la vérité et nous n'avons pas [illegible] signaler alors les inductions qu'on [illegible] de la contradiction existant entre les dépositions des témoins de l'enquête [illegible] et ex parte et celles des témoins de l'enquête officielle et contradictoire.

Mais nous n'avions encore que des inductions. Aujourd'hui, le voile vient d'être levé complètement, et cela par un témoin qui n'a rien à faire avec la politique et qui, en confessant sa propre turpitude, ne peut être sur ce point, suspect de mensonge.

L'une des deux femmes qui se disputent l'héritage de Wheyland, Lu Dudley, a déposé ce qui suit :

Quand M. Carr a su que je devais paraître comme témoin devant le comité congressionnel, il vint à moi et m'offrit $2,000 à la condition que je m'absenterais de la ville pendant tout le temps que le comité s'y trouverait. J'acceptai. Je reçus $2,000.

M. Carr savait que je pouvais témoigner que Wheyland n'avait pas été tué par McCullough, mais bien par le frère de la femme divorcée, qui était membre de la police. Il savait que mon témoignage eût été d'un grand poids, et il me dit qu'il ferait en sorte de détruire la preuve de mon mariage, de manière à me faire paraître sous un mauvais jour devant le comité. Mortimer Carr était mon ennemi acharné. J'avais par mon influence fait échouer plusieurs bills qu'il voulait faire passer à la Législature.

Warmoth et son entourage ne songeaient peut-être pas à faire condamner un innocent pour un coupable ; ils savaient que lorsque l'affaire viendrait finalement devant le jury, la vérité devait se faire jour ; mais leur but était de soutenir leur version aussi longtemps que possible et tout au moins jusqu'à la fin de l'enquête congressionnelle.

Voilà pourquoi on a donné à Lu Dudley $3000 pour s'absenter jusqu'au départ du comité. Ce procédé est tout-à-fait en harmonie avec ce qu'ont révélé dans l'enquête les demi-aveux et les réticences des témoins relativement aux chèques donnés pour l'achat des consciences, pour les votes, pour la présence ou l'absence des sénateurs et des représentants. Un sénateur $30,000, un représentant $1000 ; tant pour tel vote, tant pour faire quorum ; il y avait un tarif. Deux mille dollars à un témoin pour s'absenter seulement c'est cher, mais il s'agissait de cacher une grosse conspiration, et cela en valait la peine.

On est porté à trop [illegible], dans ce pays, et ce tableau de mœurs qui surgit à point dans un procès civil, nous rappelle, à propos, les procédés habituels qu'emploie pour arriver à ses fins politiques l'homme que la Louisiane a le malheur d'avoir pour gouverneur depuis près de quatre ans, et qui aspire au double honneur d'une réélection et d'une nomination aux hautes fonctions de sénateur des Etats-Unis.

Nous doutons que la convention projetée de Cincinnati consente à accepter pour allié un homme d'une moralité sur laquelle on a été suffisamment édifié, mais nous aimons à croire que jamais le parti démocrate ne consentira à partager le lourd fardeau d'iniquités que H. C. Warmoth porte avec un cynisme qu'explique seule la confiance aveugle qu'il a en lui dans la [illegible] irrésistible qu'il attribue aux millions mal acquis dont il peut disposer pour l'achat des consciences.

☞ Pour la commodité de ses amis du Sixième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente [illegible] rue Royale, 138.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen [illegible] de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Holmes.

[illegible] La machine à coudre de Grover et Baker a reçu [illegible] plus de prix, depuis [illegible] années, que toutes les [illegible] ensemble. [illegible] rue Royale.

LE PARTI LIBÉRAL RÉPUBLICAIN EN LOUISIANE.—M. Warmoth vient de faire une tentative pour faire nommer une délégation de républicains libéraux (lisez warmothistes) à la Convention de Cincinnati. C'est le plus beau fiasco qu'on puisse imaginer. La réunion a eu lieu dans le cabinet du gouverneur, elle comprenait une trentaine de personnes, la plupart faisant partie des affidés du gouverneur, quelques autres venues par curiosité. Les libéraux se sont trouvés si isolés qu'ils n'ont pas osé procéder à la nomination des délégués, et ils ont ajourné la réunion. Warmoth va être obligé de mettre une annonce dans les journaux pour obtenir des délégués pas trop compromis, qui consentent à représenter à tant par jour le parti libéral républicain de la Louisiane à Cincinnati ; tous les frais seront à la charge du gouverneur—il reste encore quelques milliers de piastres disponibles sur le fonds de milices. Les entrées seront reçues au Mechanic's Institute.

RÉUNION PROCHAINE DU COMITÉ NATIONAL DÉMOCRATIQUE.—Nous apprenons que le comité national démocratique doit avoir une réunion, à New York, le 8 mai prochain. Le comité se compose d'un délégué de chaque Etat ; il a pour président M. Auguste Belmont, de New-York. La Louisiane est représentée dans le comité par l'honorable Albert Voorhies, l'Alabama par l'honorable John Forsyth et le Texas par M. John Hancock.

L'Exposition.

La sixième Foire d'Etat s'est ouverte hier sous les plus favorables auspices. La température était admirable et nous pouvons ajouter qu'elle promet de durer autant que la Foire elle-même.

Tous les exposants n'avaient pas encore envoyé leurs richesses et beaucoup d'entre eux n'avaient fait que des préparatifs incomplets. C'était là particulièrement le cas pour le département des machines, dont l'exposition paraît devoir être étendue et intéressante.

Il y aura aussi un grand étalage d'instruments agricoles, de véhicules, de meubles, de stoves ou fourneaux, et aussi de volailles et de productions horticoles, car on en voit déjà des spécimens suffisants pour rendre la foire très attrayante.

Dans la salle des beaux arts, le parquet et même les murs sont déjà chargés de magnifiques œuvres et de productions précieuses. Le seul département qui laisse à désirer est celui des bestiaux. Nous avons vu quelques bons chevaux, mais pas de bêtes à cornes, de cochons ou de moutons. Il ne faut pas s'étonner de cette lacune, car en cette saison les fermiers et les planteurs sont fort occupés.

Nous ne croyons pas que la Foire ait eu hier plus de 1000 visiteurs, mais il en est toujours ainsi pour un jour d'ouverture. Le monde ne se presse pas tout d'abord, parce qu'il sait que tout n'est pas prêt. Du reste, le grand jour a été annoncé pour aujourd'hui et, très certainement, il y aura foule aux Fair Grounds.

En attendant, personne n'a dû regretter sa visite d'hier, car la fameuse bande de Jæger était à son poste et il y a eu deux courses.

La première course de 1 mille. Prix $250, $200 pour le premier cheval et $50 pour le second, et le troisième gagne l'entrée. Il a fallu trois manches, et la troisième a été si serrée qu'il a été pendant longtemps impossible de prévoir le vainqueur. A la fin la victoire s'est décidée en faveur de Village Blacksmith qui l'a emporté sur Von Moltke de deux longueurs de tête. Le premier appartient à M. Tom. Clark et le second à M. C. H. Slocomb. Sir Rufus entré par M. Chas. Clark est venu en troisième. Temps 1. 51 1[2 ; 1. 51 ; 1. 49.

La seconde course avec sulkies a été gagnée par Frances, de M. W. B. Leonard. Le cheval hongre de Robt. Johnson est venu en second. Temps 2. 50 ; 2. 48. Le prix étant de $150, $100 pour le premier, $50 pour le second et l'entrée pour le troisième.

Les récompenses suivantes ont été accordées :

Pour la meilleure jument, âgée de 4 ans et au-dessus ; premier prix à George G. Garner, de la Nouvelle Orléans, éleveur.

Pour le meilleur étalon de tout âge, premier prix à C. H. Slocomb, de la Nouvelle-Orléans.

Pour la meilleure jument, âgée de 4 ans et au-dessous, premier prix à R. Johnson, de la Nouvelle-Orléans ; second prix à Leonard & Maxwell, de la Nouvelle-Orléans.

Pour le meilleur cheval hongre, âgé de 5 ans et au-dessus ; premier prix à J. N. Shawan, de la Nouvelle-Orléans ; second prix à G. P. Roache, de la Nouvelle-Orléans.

Les terrains sont bien desséchés et la voie est dans un état parfait. Aujourd'hui la foire sera formellement ouverte avec un discours par M. J. H. Kennard, à 3 heures. A 3 heures et demie il y aura une partie de base ball entre le club des Lottas et le club du Capital Jr. pour deux drapeaux. La journée se terminera par une course [illegible]. Les chevaux qui doivent [illegible] Von Moltke de C. [illegible] Village Blacksmith de Tom Clark [illegible] gleford [illegible].

[illegible] LOCALE.

ENQUETE.—Dans l'enquête faite par le coroner Jackson, à propos de la mort de la petite fille Mary Louisa Hyman, tuée dans la rue d'Orléans par une charrette, les témoins ont déposé que le charretier John Kister, avait fait ce qu'il avait pu pour arrêter son mulet, mais qu'il n'a pu l'arrêter assez vite pour éviter l'accident ; que plusieurs enfants s'amusaient dans la rigole, et qu'un petit garçon avait poussé la petite fille et l'avait fait tomber sous la roue qui avait passé sur la poitrine.

Le jury a rendu un verdict conforme à ces faits. Le coroner fera un verdict ou Kister sera accusé d'homicide ; mais on dit que le père de l'enfant ne poursuivra pas Kister, qui du reste s'est livré lui-même à la justice, sans chercher un instant à lui échapper.

INCARCÉRÉES DE COMPAGNIE.—Pour cette fois, la fameuse Lizzie Owens et trois de ses séduisantes amies de la rue des Dryades, accusées d'avoir enlevé $1500 dans la poche d'un visiteur de ces dames, ont été renvoyées hier en prison, faute d'avoir pu fournir chacune une caution de $1000.

TROUVÉ COUPABLE.—Hier, l'illustre voleur Frank Carean, accusé d'avoir dévalisé avec violence un honnête passant rue Perdido, le 15 février dernier, a été trouvé coupable.

VOL.—Mardi soir, sur les 8 heures, un jeune garçon de couleur a attaqué M. J. S. Taylor, et lui a pris une montre et une chaîne d'or de dame, une montre en argent et une petite somme en billets. Le jeune garçon s'est échappé.

DECISION IMPORTANTE POUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.—Le juge Taliaferro, de la Cour Suprême, vient de rendre un arrêt duquel il résulte qu'une police d'assurance dont la prime n'a pas été payée, n'est pas toujours nulle et que cela dépend des circonstances. Le juge a cité un précédent en ce sens et le jugement de la Cour inférieure était conforme à cette jurisprudence.

ACCUSATION D'ENLÈVEMENT.—Un affidavit a été fait par M. Charles Letellier, rue Royale 213, devant le recorder McArthur, contre Zénon Lemoine demeurant à Cotonport, Bayou des Glaises, paroisse des Avoyelles, qu'il accuse d'avoir, dimanche 14 avril, à bord du steamer Ozark, mouillé au wharf du Deuxième District, enlevé son fils, Léon Letellier, âgé de 14 ans. Un mandat a été lancé contre Lemoine.

INCENDIES.—Hier soir, à 10 heures, le feu a éclaté dans une maison à étage, en bois, [illegible] M. Adam Sheuer, et située à l'angle des rues [illegible] et Bienville. Le bâtiment et tout ce qui s'y trouvait ont été la proie des flammes. La famille de M. Sheuer demeurait au premier étage, et le bas était occupé par M. Hellingsworth, comme café et grocerie. On porte à $3000 les dommages éprouvés. La bâtisse était assurée, ainsi que la grocerie.

Une heure après, un autre feu a éclaté dans une maisonnette où l'on vend des fruits, rue des Ursulines, mais il a été immédiatement éteint.

55. 55. 55.—Achetez une bonne machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 138.

—Le dimanche, 7 janvier, devait avoir lieu à l'Opéra, dans les *Huguenots*, le début d'une nouvelle chanteuse, Mlle Arnal.

—Mlle Rosine Bloch vient de renouveler pour deux années son traité avec l'Opéra, aux conditions suivantes : 40,000 fr. la première année ; 45,000 fr. la seconde.

—Encore un souvenir du vieux Paris qui s'en va !

Le café Procope, rendez-vous classique de toutes les célébrités littéraires et artistiques du siècle dernier, illustré par Voltaire et [illegible], disparaît pour toujours !

Une affiche placée à la porte annonce en ferrure de la vente prochaine de son matériel.

De profundis !

THEATRE DE L'OPÉRA.—L'affiche annonce les spectacles suivants : Aujourd'hui, jeudi, *l'Etoile du Nord*, opéra-comique en trois actes, avec Mmes Naddi, Dumestre et Dennery ; MM. Coulon, Sinn, Péné et Jourdan.

Samedi, à midi, Matinée.

Samedi soir, le *Bal Masqué*, opéra nouveau, de Verdi, interprété par Mmes Lavielli, Durand et Goethals ; MM. Delabranche, Dumestre, Périé, Dubosc et Daron.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Dernière semaine de *Black Crook*, drame-féerie de M. Chas. Barras, avec un nouveau grand ballet tous les soirs.—La Direction annonce, qu'afin de varier les spectacles et d'offrir des nouveautés au public, cette grande représentation ne sera plus donnée après samedi, 27 avril.—Demain, soirée de bénéfice de Mlle Marie Bonfanti, première danseuse, dont on a su si bien apprécier le talent.—La grande troupe de pantomime de Hernandez paraîtra ensuite, pendant une semaine seulement.

ALSACE ET LORRAINE.—Il nous arrive de Californie un *Chant National*, intitulé *Alsace et Lorraine*, paroles de MM. Villemer et He. Nazet, musique de Ben. Tayoux. Ce *Chant National* dont les Dames françaises de San-Francisco ont fait publier une édition californienne se vend au profit de l'œuvre de la délivrance. A ce titre là, et indépendamment de la valeur musicale qui la distingue, nous le recommandons aux amis de la France. Nous en avons reçu un certain nombre d'exemplaires qui sont en vente dans nos bureaux.

MARCHANDISES SÈCHES.—Nous appelons l'attention des acheteurs sur l'annonce que la maison Danziger publie dans ses colonnes. Cette maison a exposé à la Foire une courtepointe de soie brodée d'une élégance extraordinaire, qui sera mise en loterie. On peut obtenir des billets à la Foire ou au magasin même, rue du Canal 203.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chainettes. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

La Loi sur l'Armée en France.

"A nos yeux, ce que l'armée de la France doit être aujourd'hui, c'est : non seulement une force permanente puissamment organisée, mais encore une grande école où tous les éléments de la nation viennent successivement puiser l'instruction et la discipline militaires avant d'entrer dans la vie civique, et un vaste cadre dans lequel tous ces éléments, instruits et d'avance classés selon leur aptitude, viennent se ranger, le jour où la patrie est menacée dans son indépendance ou dans sa sécurité intérieure."

Ces quelques lignes résument exactement le long et remarquable rapport de M. de Chasseloup-Laubat. La commission n'a pas eu en vue seulement la formation d'une armée suffisante pour repousser l'invasion ; elle s'est préoccupée encore—on pourrait presque dire surtout, tant la trace de ce souci se montre à chaque page—de donner à tous les citoyens des habitudes d'ordre et de discipline ; de faire, en un mot, de l'armée, l'école de la nation.

Nous n'avons ici qu'à résumer les articles les plus importants du projet de loi, qui diffèrent peu, d'ailleurs, du premier projet, que nous avons publié il y a quelques mois. Lors de la discussion, nous aurons à revenir sur cette question si grave de la réorganisation de nos forces nationales.

Le titre Ier comprend les dispositions générales.

Le titre IIe est relatif aux appels, aux exemptions, aux conseils de révision, aux tableaux matricules.

Le titre III traite du service militaire.

Le titre IV, des engagements et des réengagements.

Le titre V, des dispositions pénales.

Voici maintenant les articles essentiels :

TITRE Ier.

ART. 1er.

Tout Français doit le service militaire personnel.

ART. 3.

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire peut être appelé depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante ans à faire partie de l'armée active et des réserves selon le mode déterminé par la loi.

ART. 4.

Le remplacement est supprimé....

ART. 5.

Les hommes sous les drapeaux ne prennent part à aucun vote....

TITRE II

Les art. 16, 17 et 18 exemptent du service militaire : les infirmes, le fils unique ou, à défaut, le petit fils unique ou aîné des petits-fils d'une veuve ou d'un père entré dans sa 70e année ou aveugle, celui dont un frère sera sous les drapeaux, l'aîné des deux frères appelés au même tirage, celui dont un frère sera mort au service. Les jeunes gens reconnus d'une complexion trop faible peuvent être ajournés à deux ans.

....L'art. 19 exempte, à *titre conditionnel*, les élèves des diverses écoles de l'Etat, les membres de l'instruction publique, les membres et novices des associations religieuses, les élèves ecclésiastiques.

....L'art. 22 porte : Peuvent être dispensés, à titre provisoire, comme soutiens de famille, les jeunes gens désignés par les conseils municipaux.

ART. 23.

En temps de paix, il peut être accordé des sursis d'appel aux jeunes gens qui, avant le tirage au sort, en auront fait la demande au conseil municipal....

L'article 34 spécifie que, par département ou circonscription déterminée, il est tenu un registre matricule sur lequel sont portés tous les jeunes gens reconnus propres au service. Toutes les indications utiles (incorporation, adresse, changements, etc.), sont successivement inscrites sur le registre.

TITRE III

D'après l'article 37, la durée du service est de :

Cinq ans (armée active) ;
Quatre ans (réserve de l'armée active) ;
Cinq ans (armée territoriale) ;
Six ans (réserve de l'armée territoriale).

ART. [illegible].

Après une année de service des jeunes soldats.... ne sont plus maintenus sous les drapeaux que les hommes dont le chiffre est fixé chaque année par le ministre de la guerre. Ils sont pris par ordre de numéro sur la première partie de la liste de recrutement de chaque canton....

ART. 4[illegible].

Le militaire compris dans la catégorie de ceux ne devant pas rester sous les drapeaux, mais qui, après l'année de service susmentionné, ne sait pas lire et écrire... peut être maintenu au corps pendant une seconde année. Le militaire placé dans la même catégorie, par l'instruction acquise antérieurement à son entrée au service... peut, après six mois... être envoyé en disponibilité dans ses foyers.

L'art. 43 porte que les jeunes gens renvoyés dans leurs foyers, en vertu des art. 41 et 42, sont assujettis à des manœuvres dont la durée ne peut dépasser quatre semaines.

L'art. 45 reconnaît aux hommes en disponibilité de l'armée active et aux hommes de la réserve, le droit de se marier ; ils restent néanmoins soumis aux mêmes obligations. Toutefois, les pères de quatre enfants vivants passent de droit dans l'armée territoriale.

TITRE IV.

ART. No 47.

Tout Français peut être autorisé à contracter un engagement volontaire.

ART. 48.

La durée de l'engagement volontaire est de cinq ans.

Les articles 54 et suivants sont relatifs aux volontaires d'un an. Tous les jeunes gens ayant des grades universitaires peuvent, après examen déterminé par le ministre, contracter des engagements conditionnels d'un an. La condition du grade universitaire n'est pas absolue. Le nombre des volontaires d'un an est limité et fixé chaque année par le ministre. L'engagé volontaire s'habille, se monte, s'équipe et s'entretient à ses frais. Un temps de guerre, les engagements d'un an sont suspendus. Après l'expiration de leur temps de service, les volontaires peuvent obtenir des brevets de sous-officiers ou des commissions au moins équivalentes.

TITRE V.

ART. 65.

Ne compte pas pour les années de service exigées par la présente loi, le temps pendant lequel un militaire a subi la peine de l'emprisonnement en vertu d'un jugement.

ART. 69.

Les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée ... outre l'instruction nécessaire à leur service, reçoivent dans leurs corps et suivant leurs grades, l'instruction prescrite par un règlement du ministre de la guerre.

ART. 70.

Tout homme ayant passé sous les drapeaux douze ans, dont quatre au moins avec le grade de sous-officier, reçoit des chefs de corps un certificat qui lui donne droit d'obtenir au fur et à mesure des vacances un emploi civil ou militaire en rapport avec ses aptitudes ou son instruction.

ART. 71.

Nul n'est admis avant l'âge de trente ans accompli à un emploi civil ou militaire s'il ne justifie avoir satisfait aux obligations imposées par la présente loi.

Dispositions transitoires.

ART. 72.

Les dispositions de la présente loi ne seront appliquées pour l'armée active qu'à partir du 1er janvier 1873......

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Télégraphiques à l'Abeille.)

La guerre civile en Espagne.

Mouvement des Carlistes.

Leurs victoires et leurs revers.

Autres procès de Communistes.

Une femme condamnée à mort.

L'ambassadeur prussien en France.

Il donne des assurances encourageantes à M. Thiers.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Paris, 24 avril—L'état de siège a été proclamé dans les provinces de Navarre, Valladolid et Biscaye. Les carlistes [illegible].

Les journaux annoncent la mort de M. Jacques Félix, père de la célèbre Rachel, âgé de 88 ans.

Paris, 24 avril—Un télégramme de Madrid rapporte que les carlistes se sont assemblés en cette ville, lundi, et que les carlistes, obéissant à la [illegible] de Don Carlos, [illegible].

[illegible] Le Secours (*sic*) a reçu le [illegible] de l'agriculture et du commerce.

Londres, 24—Aujourd'hui, à la Chambre des Communes, Fawcett a demandé à Gladstone si le gouvernement regarderait un vote affirmatif sur l'amendement présenté par le marquis de Harlington au bill de l'université de Dublin comme un vote de confiance pour le gouvernement. Fawcett a demandé en outre si le gouvernement voulait fixer le jour où le bill serait discuté. A ces deux questions Gladstone a répondu : Non. Il a ajouté que l'intention du gouvernement était de s'occuper des affaires publiques avant d'en venir à la considération du bill de Fawcett.

Paris, 24—Le comte Von Arnim, ambassadeur allemand, est arrivé en cette ville. On rapporte que le comte est chargé de donner au président Thiers l'assurance que les récents rapports alarmants sur les relations entre la France et l'Allemagne sont dépourvus de fondement.

Le procès des hommes accusés d'avoir assassiné les ôtages détenus dans la prison de la Roquette pendant le règne de la Commune, est terminé, et trois sentences ont été promulguées. La femme Gayart, qui était le principal auteur dans cette tragédie, a été condamnée à mort, et 30 autres personnes, plus ou moins impliquées dans cette affaire, ont été condamnées à divers temps de prison.

Paris, 24, au soir—On croit ici que la lutte qui va s'engager en Espagne entre le gouvernement et les Carlistes sera meurtrière. On porte à 10,000 le nombre des insurgés qui sont en campagne.

La femme de Don Carlos accompagne son mari dans cette campagne. Elle a résolu de partager tous ses dangers. L'arrestation de Don Alphonse à Marseille, il y a quelques jours, a été le résultat d'un plan des Carlistes pour détourner l'attention de leur chef. Il y a beaucoup d'adhérents de Don Carlos à Angoulême.

Le gouvernement français a adopté des mesures pour arrêter promptement et traiter sévèrement les insurgés espagnols trouvés sur le territoire français. Un cordon de troupes a été échelonné le long de la frontière et tous les réfugiés qu'on prend sont envoyés immédiatement au delà de la Loire.

Paris, 24—Rentes 55 17.

Genève, 24—Don Alphonse, frère de Don Carlos, qui a reçu des autorités de Marseille l'avis de quitter cette ville, est arrivé ici. Don Carlos s'est empressé de sortir de Genève et, depuis ce moment, on ne sait où il a passé.

Madrid, 24 avril—Une proclamation annonce que plusieurs provinces sont mises en état de siège. On dit que les bandes dans les provinces ne voulant pas s'engager [illegible] troupes envoyées contre elles par des marches, des contre-marches et des embuscades. Le ministre de la guerre a reçu des nouvelles différentes.

Il paraît que ces bandes ont été dispersées et que d'autres se replient devant les forces du gouvernement qui les poursuivent.

Paris, 24 avril—Des avis reçus de la frontière espagnole disent que les Carlistes ont été victorieux et qu'ils ont pris 40 carabiniers dans deux engagements tout récents avec les troupes espagnoles.

Paris, 24 avril—La victoire des Carlistes a eu lieu près de Bilbao dans la Biscaye.

La *Patrie* dit que le général Cathelineau n'est pas avec Don Carlos comme on l'avait rapporté ; qu'il est toujours à Paris et qu'il ne participera pas au mouvement actuel des Carlistes en Espagne.

Madrid, 24, au soir—*La Iberia*, journal du soir, annonce que la bande d'Alsaya, commandée par Montragudo, a été défaite par les forces du gouvernement, et que 30 d'entre eux ont été faits prisonniers.

Paris, 24—Les membres de l'ambassade japonaise arrivés dernièrement des Etats-Unis, sont en ce moment à Lyons.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 24 avril—Des voyageurs venus de l'intérieur rapportent que Saltillo a été réoccupée par les troupes du gouvernement sous le général Ochoa qui commande en second sous le général Rocha. Les troupes se concentrent sur ce point pour marcher immédiatement sur Monterey. Chaque jour ceux qui sympathisent avec les révolutionnaires assurent que les généraux Treviño et Quiroga seront devant Matamoros dans les 24 heures.

Tout indique que la révolution touche à sa fin et que les meneurs se dispersent en petites bandes pour piller le pays.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 24—Herschell V. Johnson et F. B. Stanton ont parlé devant le sous-comité des voies et moyens, en faveur du bill référé à ce comité, sur la question de rembourser le montant des taxes sur le coton. Leur argumentation est basée sur l'inconstitutionnalité de la taxe. Le montant total collecté est de $65,000,000.

D'après une dépêche dans les journaux, Auguste Belmont est à Cincinnati travaillant à la nomination de Charles Francis Adams comme candidat présidentiel, devant la Convention qui doit se réunir en cette ville au mai prochain, assurant qu'Adams recevrait l'aide des démocrates.

L'Hon. Fernando Wood, chairman du double caucus des sénateurs et des représentants démocrates, autorise à dire qu'il n'y a pas un démocrate au Congrès en faveur de M. Adams et que dans son opinion, il est certain que la Convention Nationale Démocratique nommerait un autre candidat, si M. Adams est choisi à Cincinnati.—Quoique le jour et le lieu de la réunion de la Convention Nationale Démocratique n'aient pas été positivement déterminés, on suppose que cette Convention se réunira le 21 juillet à St-Louis.

Washington, 24—En donnant un siège à M. Rallsom, de la Caroline du Nord, M. Thurman a complimenté le Sénat, en disant que pour la première fois depuis 1861, chaque siège était occupé.

M. Sumner présente une pétition signée par 18,000 noms, contre l'amendement à la Constitution reconnaissant Dieu.

Abbut l'emporte sur son compétiteur pour le siège sénatorial de la Caroline du Nord.

Une motion de déposer sur le bureau l'amendement de M. Morrill, limitant la juridiction de la cour des réclamations, en ce qui concerne les propriétés saisies et abandonnées, est rejetée par le vote du vice-président Colfax. M. Alcorn présente un amendement à l'amendement de M. Morrill, plus libéral pour le peuple du Sud. Cet amendement est discuté jusqu'à l'ajournement.

L'emprisonnement du Dr. Howard, en Espagne, est discuté longuement. Pas d'action.

Washington, 24—Voici la résolution de M. Banks à propos du Dr Howard :

Attendu que John Emilio Howard a été, après un an de prison, convaincu de complicité dans une insurrection contre le gouvernement espagnol, et qu'il a été transporté dans une colonie pénale de l'Espagne où il doit rester huit ans, et qu'un appel a été fait par lui au gouvernement des Etats-Unis ;

Attendu qu'il paraît, 1o, que le dit Howard était citoyen des Etats-Unis ; 2o, qu'il n'a jamais renoncé à son allégeance, mais qu'au contraire il a toujours été enregistré par les officiers du gouvernement des Etats-Unis comme citoyen des Etats-Unis ; 3o, qu'il n'a été démontré par aucune sorte de preuves qu'il soit jamais devenu citoyen du gouvernement d'Espagne, et attendu qu'il paraît que son procès, sa condamnation et sa détention sont en violation de [illegible] fondamentales de l'amitié des deux Etats-Unis et la traité du 27 octobre 1795 entre les Etats-Unis et l'Espagne ; [illegible].

[illegible]

Se réunit hier, mercredi, 24 avril 1872, à 9 heures du matin, PIERRE R. BOUDOUSQUIÉ, natif de [illegible].

NOUVELLES DIVERSES.

Havane, 24—[illegible].

Baltimore, 24 avril—Parmi les délégués envoyés à la Convention de Cincinnati se trouvent le gouverneur Bradford, Mahon Whitney et le Col. Wallis. La Convention Républicaine régulière a formé aujourd'hui une organisation temporaire.

Cincinnati, 24 avril—Les dispositions pour la Convention des Républicains libéraux sont complètes.

Brownsville, Texas, 24 avril—50 hommes engagés par les propriétaires de bétail, sont partis aujourd'hui à la poursuite de voleurs de bestiaux, qu'ils suivront jusqu'au Mexique s'il est nécessaire.

Memphis, 24 avril—Il y a eu ici une légère gelée ce matin. Les chenilles envahissent en quantités immenses dans les environs et causent de grands dommages aux arbres fruitiers.

New York, 24—L'*Evening Post* rapporte un bruit d'après lequel les fonds du gouvernement [illegible] sous la forme d'honoraires, d'avances ou de frais de cour, et de [illegible] à Albany pour influencer la législation.

Le Trésor a payé près d'un million pour l'intérêt de mai. L'intérêt total est de 16 millions, dont la plus grande partie pour l'Europe.

New York, 24 avril—Le fauteuil où John Adams était assis quand il signa la déclaration de l'Indépendance [illegible] à Cincinnati pour l'usage du président de la Convention libérale.

On rapporte à Terre-Neuve que le steamer Polaris qui a conduit l'expédition polaire du capitaine Hall a relâché à Greenland, le mois dernier. Aucune dépêche n'y avaient été reçues à St-John au moment où la dépêche a été envoyée à une maison de cette ville. On tenait cette nouvelle d'un négociant français qui dit que le navire qui était parti de Greenland et qui avait relâché dans le port de St-Pierre, avait annoncé que le capitaine Hall était arrivé à Greenland à bord du steamer anglais Polaris.

Le négociant croit que la nouvelle vient dire que le Polaris ne s'en allait pas, mais qu'il était revenu seulement parce qu'il était à court de charbon et de provisions. Tout le monde à bord se portait bien.

Holden, N. O., 24—Des brigands ont arrêté le train de l'Est sur le chemin de fer du Missouri, Kansas et Texas, à Gean City, dans le comté de Cass, cette après-midi, et ont assassiné J. R. Cline, J. G. Stevenson et T. E. Dutro.

Stevenson était membre de la Cour du comté et juge-président quand l'excitation a eu lieu au sujet des bons. Cline était avocat, Dutro a été tué simplement parce qu'il se trouvait avec les autres. Les brigands ont menacé de mort quiconque les dénoncerait ou les reconnaîtrait devant les Cours ou ailleurs.

Ils ont dit qu'ils ne faisaient que de commencer leur œuvre de meurtre. Quelques uns étaient masqués. Tous avaient des revolvers ou des fusils de chasse. Ils sont 75 à 100.

Springfield, Mass., 24 avril—Le *Republican* de demain matin contiendra ce qui suit : "Charles Francis Adams et la Convention de Cincinnati," comme cela avait été arrangé depuis plusieurs semaines, M. Adams est parti hier afin de retourner en Europe, avec sa femme, pour se trouver à la réunion des commissaires arbitres à Genève.

Avant son départ, un monsieur intéressé dans la Convention de Cincinnati, et désireux de connaître sa candidature à la présidence, lui a écrit pour lui demander ses vues sur le mouvement, lui disant que quelques-uns se trouvaient à la Convention de Cincinnati pour parler pour lui. M. Adams a fait la réponse suivante en lui donnant toute liberté de la publier :

Boston, 18 avril 1872.

Mon cher monsieur Wills :—J'ai reçu votre lettre et j'y répondrai franchement. Je ne veux pas la nomination et ne pourrais la considérer que par les circonstances sous lesquelles elle pourrait être faite. Si l'appel était sans équivoque et tout sur la confiance en mon caractère et sur une croyance que je ferais triompher les principes que je professe, alors je ne consulterais que mon courage, mais si je deviens l'objet d'une négociation, vous serez assez bon pour me tirer de là.

En ce qui concerne ce que je crois être la déclaration des principes qui a été faite, il serait ridicule à moi de parler de leur ambiguïté. Je ne vois rien qu'un honnête républicain ou démocrate ne doit accepter ; je n'en demande [illegible] qu'un les dit. La difficulté n'est pas dans les professions, elle est dans les manières dont ils seront appliqués dans la pratique.

[illegible] n'ai jamais cru un moment que quelqu'un aussi isolé de toute association politique put être regardé comme acceptable comme candidat pour un office public ; mais je me mets meilleur pour cette [illegible] cette indépendance plus haut que l'élévation achetée au prix d'un pareil sacrifice. Cela n'est pas incompatible avec un sentiment de reconnaissance pour l'estime flatteuse de mes services, mais je ne puis consentir de les colporter pour arriver au pouvoir.

Si les gens qui sont se rassembler à Cincinnati croient réellement qu'ils ont besoin d'un être irrégulier comme moi, ce que je ne pense pas, ils doivent le dire de manière à m'en convaincre, en tous leurs efforts seront perdus. Je suis avec grand respect votre, etc.

CHAS. FRANCIS ADAMS.

M. DAVID WELLS, Norwich, Ct.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 24—Descendus : Mary Houston, à minuit, hier soir, Mahawk et barges, à 6 A. M. Temps chaud et beau, le fleuve monte.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 24—Baromètre 30, vent frais N. E. Arrivés : navire anglais Scioto, 52 jours de Liverpool avec ardoises et sel ; barque Marblehead, 27 jours de Liverpool et 64 jours de Belfast ; barque norvégienne Hélène Ulster, 65 jours de Sunderland avec rails ; navire Lizzie Moses.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 24—Coton faible, vendu aujourd'hui 728 balles. Uplands 23 1[8, Orléans 23 1[4.

New York, 24 avril—Argent plus facile de 4 à 5. Sterling 109 1[2 à 5[8. Or 112 à 1[8. Gouvernements forts. 5-20 de 62, 114 7[8.

Savannah, 24 avril—Coton facile. Stock 34,037 balles.

Charleston, 24—Coton plat. Mid. 23 1[8. Stock 14,[illegible] balles.

Galveston, 24—Coton calme. Stock 15,181 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

Madrid, 24 avril—2,000 Carlistes sont concentrés en Navarre et des bandes se montrent en d'autres endroits.

New-York, 24 avril—Le steamer Italy, de Liverpool, a apporté la première cargaison de thé des Indes. Cet arrivage de thé se rattache au bâtif pour la maison, est dû au passage rapide qui s'est fait par le canal de Suez. Jusqu'à cette époque les produits des Indes n'arrivaient sur le marché américain que vers le milieu du mois de juillet, tandis qu'à présent, on gagne près de trois mois en suivant cette nouvelle route. Ce riz a le grain [illegible] blanc et il est particulièrement [illegible] toyé.

Sir Edward Thornton, à un dîner qui lui a été offert par la société de St-George, a prononcé un discours dans lequel il a dit : Que nul ne s'imaginait, en signant le traité de Washington, que la question des dommages indirects serait introduite au milieu des réclamations américaines. Il est convaincu que le rappel d'une pareille réclamation serait applaudi par toutes les nations et ferait honneur à la grande République.

Le yacht Sapho est parti pour Cowes.

Cincinnati, 24 avril—Les terrains de course appartenant au Buckeye Club, ont été vendus pour $110,000.

Liverpool, 24 avril—Coton calme. Ventes estimées à 12,000 balles, dont 2000 pour l'exportation et la spéculation. Uplands 11 1[8 à 11 1[4 ; Orléans 11 3[8 à 11 1[2 d.

Londres, 24 avril—Bons à 90. Consolidés à 93 3[4. Sucre actif, 26 et 6 à 28.

Francfort, 24 avril—Bons à 95 3[4.

Paris, 24 avril—Rentes à 55 et 25.

Shreveport, 23 avril—Temps clair et superbe, fleuve baissant de 4 pouces par 24 heures. Arrivé : May Lowery de la Nouvelle-Orléans. Parti pour la Nlle-Orléans : Maria Louisa. Un terrible tremblement a visité cette section dans la soirée de vendredi, détruisant [illegible] beaucoup de propriétés.

Dublin.—Ce n'est pas seulement à Fontenoy [illegible].

A Marseille, une rencontre à l'épée a eu lieu au bois de Montredon, entre MM. A. C[illegible], rédacteur du *Sémaphore*, et C. [illegible], rédacteur de l'*Indépendant*. [illegible].

LA FRANCE ET L'ITALIE.

"Le Nuovo Italiano nous apporte, au sujet de la France, [illegible] les sentiments de la presse italienne envers la France [illegible]."

[illegible] le *Times* écrit à ce sujet :

L'*Opinione* proteste, d'ailleurs, comme elle l'a déjà fait plusieurs fois, contre le bruit d'une alliance italo-allemande. Les relations de l'Italie avec la France sont loyales et même cordiales. Il y a entre elle une certaine communauté de sentiments et d'intérêts, puisque toutes deux ont à lutter contre le même ennemi, le parti clérical ; mais il n'y a pas d'alliance, et il n'en est pas besoin.

La *Nuova Roma* dit à ce sujet :

"M. Fournier a exprimé au roi, dans l'audience que ce dernier lui a accordée, le très vif désir d'entretenir avec l'Italie [illegible]."

[illegible] M. le général Ladmirault a reçu au Louvre les états-majors et les officiers du 6e corps d'armée et de la division de cavalerie qui viennent de rentrer dans Paris.

Tous les généraux, tous les officiers d'état-major, tous les officiers supérieurs et un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant par bataillon ou batterie avaient été convoqués.

On remarquait parmi les généraux : le général Douai, commandant le 4e corps, et son chef d'état-major, le général de Cesonos ; MM. les généraux Fabre, Vergé et Berthaud, commandant les trois divisions, Clapier, commandant l'artillerie, et de Gramont, commandant la cavalerie du corps.

Le gouverneur adressa aux officiers réunis en cercle autour de lui, dans l'un des salons du nouveau Louvre, quelques paroles énergiques dont nous regrettons de ne pouvoir donner que le sens.

Il leur rappela qu'au mois de mai dernier, ils avaient sauvé Paris, la France, la société tout entière. "Mais, ajouta-t-il aussitôt, votre tâche est loin d'être finie.

"Vous allez retrouver des haines farouches, des préjugés odieux, de honteuses provocations. Méprisez les injures, mais soyez impitoyables avec quiconque vous attaquera : vous avez des armes et vous serez soutenus.

"Vous aurez peu de loisirs : mettez à profit ceux qu'un service un peu dur vous laissera pour étudier ; il faut que vous soyez instruits ; le gouvernement vous donnera la force et le respect, vous apporterez le concours de votre instruction et de votre intelligence à l'œuvre de la génération sociale."

Ces paroles, dont nous ne pouvons garantir que le sens, produisirent une impression profonde ; le gouverneur de Paris put se convaincre qu'il avait été compris.

Décédé hier, mercredi, 24 avril 1872, à 9 heures du matin, PIERRE R. BOUDOUSQUIÉ, natif de [illegible]. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa demeure, rue Royale, No [illegible]. [illegible] de l'Association des Vétérans et de [illegible].

Clergé de l'Association.

Décédé, hier matin, à 10 heures, PIERRE MONETTE, natif de Cap-Français, âgé de 74 ans. Ses amis et connaissances, ceux de la famille, ainsi que les membres de la Société de [illegible], sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures. Le convoi partira de la demeure, rue Marais, No 89.

Décédée, mercredi, 24 avril 1872, à midi, à sa demeure, Dame Veuve FRANÇOIS ROUBIEU, née de [illegible]. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, [illegible].

[illegible] Une messe pour le repos de l'âme de feue [illegible] sera dite à la Cathédrale demain matin, à 7 [illegible] 1[2 heures. [illegible].

ENTREPOT DE TAPIS,

17—CHARTRES—17

[illegible] & CO.

[illegible]

A. BROUSSEAU & CIE.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Resp∴ Loge [illegible] No. [illegible]. Les membres sont priés de se réunir en Tenue régulière [illegible] au local ordinaire de leurs travaux, [illegible]. Par mandement du V∴ [illegible]

PAT BUCKLEY, [illegible].

25 avril—1t

Bureau de Poste—Nlle-Orléans 25 avril 1872. [illegible] POIRE DE L'ETAT [illegible] fermé, AUJOURD'HUI, jeudi, 25 [illegible], à 11 heures du matin.

C. W. LOWELL, Maître de Poste.

25 avril—1

Avis spécial.—Assemblée [illegible] HALL, coin Lafayette et Dryades, JEUDI SOIR, 25 avril, à sept heures. [illegible]

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—M. W. R. RAVOL, Prieur, [illegible]

CHARLES L. FITCH, Agent général des Billets.

[illegible] Baronne de [illegible] Cour de district de la Paroisse d'Orléans [illegible]

VICTOR [illegible] Jr, Avocat.

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

HOTEL-DE-VILLE, Nlle-Orléans, 23 avril 1872.

Il sera vendu à l'encan [illegible], à midi, [illegible] des marchés [illegible] de cette ville [illegible].

[illegible]

T. G. HEMICK, Administrateur des Marchés.

THEODORE DANZIGER & SON,

203 .... Rue du Canal 203

Entre Rampart et Basin.

Nous offrons [illegible] de grande avantage aux acheteurs [illegible] marchandises sèches. [illegible]

Il y a [illegible] vente quelques-uns de ces habillements BLANCS, ÉCRUS OU BUFF, à $1 seulement pièce. [illegible]

THEODORE DANZIGER & SON.

25 avril—1

COURTEPOINTE EN SOIE.

Veuillez examiner cette belle courtepointe, ouvragée, à franges et ornée richement, exposée actuellement dans le bâtiment principal des Fair Grounds, département C.

Ce chef-d'œuvre de l'art sera mis en loterie et le tirage (raffle) aura lieu au magasin de marchandises sèches de

THEODORE DANZIGER & SON, No 203 rue du Canal. Entre Rampart et Basin.

On peut les procurer à la Foire ou au No 203 de la rue du Canal, des billets [illegible].

J. BOUCHOUX,

[illegible]

GRILLAGE.

NOUVEAUX MODÈLES.

Vérandas, Balcons, [illegible], Ancres, Tentes, [illegible] coffres-forts.

A PRIX RÉDUITS.

Barbier.

[illegible]

Hotel Royal St-Jean

[illegible]

S. C. MILLAUDON.

25 av—1m1

Anniversaire de la Septième Grande FOIRE D'ETAT [illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Amusements sur la Voie [illegible].

SIXIÈME GRANDE FOIRE D'ETAT (1872) INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE L'ASSOCIATION DE LA FOIRE [illegible] DANS LA VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

[illegible]

Grand Jour de Gala.

L'exhibition dans l'arène commencera à deux heures P. M.

ÉTALONS, JUMENTS, HONGRES, CHEVAUX de MONTURE.

A 3 heures, une adresse sera délivrée par M. J. H. KENNARD.

JEU DE BASE BALL, à 3 heures et demie P. M. COURSE DE [illegible]—à 4 heures P. M.—Les chevaux [illegible].

1. C. H. Slocomb entre le cheval bai foncé VON MOLTKE.

2. Tom Clark entre le cheval bai foncé VILLAGE BLACKSMITH.

3. M. Wales entre TANGLEFOOT.

COURSE AU TROT—Course d'un mille. [illegible]

1. T. P. Beach—la jument noire GENTLE ANNIE.

2. R. Johnson—la jument brune LOTTA.

3. W. Leonard—le cheval bai ROAN.

[illegible]

TROISIEME JOUR—VENDREDI, 26 AVRIL 1872.

Trot de 2 milles, à répéter.—Pour tous les chevaux sans harnais. Prix, $[illegible]. Le premier cheval aura $[illegible], le second $[illegible], et le troisième sera venu son entrée.

DEUXIEME COURSE.—Pour tous les chevaux qui n'ont jamais été au-dessous de 2:40.—Un mille à la fois, 3 sur 5,—sous harnais.—Prix, $[illegible]. Le premier cheval aura $[illegible], le second $[illegible], et le troisième sauvera son entrée.

QUATRIEME JOUR—SAMEDI, 27 AVRIL 1872.

Un mille à la fois—tiers sur cinq—sous harnais. Le vainqueur recevra un joli jeu de harnais simples et le ruban bleu de champion. Le second cheval recevra un fouet et un ruban rouge. Pour les chevaux ferrés et les cochers amateurs.

TOURNOI DE JEUNES GARÇONS.

QUATRE PRIX CONVENABLES.

[illegible]

CINQUIEME JOUR—DIMANCHE, 28 AVRIL.

SIXIEME JOUR—LUNDI, 29 AVRIL.

COURSE DE PONIES.

[illegible]

COURSE AU TROT—Pour tous les chevaux qui n'ont jamais trotté au-dessous de 2:35. [illegible]

SEPTIEME ET DERNIER JOUR. MARDI 30 AVRIL.

COURSE AU TROT—ENTRÉE LIBRE POUR TOUS.

Un mille à la fois—trois sur cinq ; Prix $[illegible]. Le premier cheval aura $[illegible], le second $[illegible] et le troisième sauvera son entrée.

Le même jour

GRAND TOURNOI POUR MESSIEURS.

QUATRE PRIX CONVENABLES.

[illegible]

Prix d'Entrée au Grand Stand :

[illegible]

25 avril—1t

MOUSSELINE. BRODERIES.

—AU MAGASIN DE—

A. B. GRISWOLD & CO.,

MONTRES dans, à [illegible] [illegible]

A. B. GRISWOLD & CO.

Le Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé

[illegible]

E. P. DUCONGÉ, Propriétaire, [illegible] rue Chartres.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, [illegible] LES PREMIERS PRIX à la Foire de Mobile, [illegible]

A. L. BRUNSON, Agent, [illegible] rue du Canal.

Mme FERRARI, accoucheuse,

INFORME sa clientèle qu'elle a transféré [illegible].

CONSULTATIONS, de midi à 2 heures.

Avis Spécial.

ETANT obligé d'aller [illegible]

B. NAVARRE,

Agent de Propriétés, [illegible]

PENSIONNAIRES.

ON demande une famille pour la pension et la [illegible] MAURIER, rue St-Pierre, No 13, Place Jackson.

Vin de Catalogne.

60 [illegible] VIN ROUGE pour familles, à vendre par

S. FERNANDEZ & CO., 22 Vieille Levée.

SECURITY Life Insurance and Annuity Company,

NEW YORK.

ACTIF .... $[illegible]

Succursale, aû Mississippi, en Louisiane et au nord du Texas—au No 8 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.

F. A. BARKER, Directeur.

JAMES PICTON, Agent-Général.

Modes, Nouveautés, Fantaisies.

LA MAISON DERRÉS [illegible] MODE et FANTAISIE, [illegible] AU No 57 RUE ROYALE.

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS [illegible].

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

J. A. [illegible]. H. CHAURANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD,

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs de H. TURPIN (RED STORE)

93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair),

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX,

SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arome et leur qualité.

Importations de jus de fruits, tels que : FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c.

H. CHAURANT & Co., RED STORE.

93 .... Rue Vieille-Levée 93

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE —DE— ROUX-REY,

96 .... RUE ROYALE 96

Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par le "St-Louis" un choix important de PUBLICATIONS ET ROMANS NOUVEAUX —DE— Alex. Dumas,—Victor Hugo,—Lamartine,—Alf. de Musset,—Th. Gautier,—H. Heine,—Capendu,—Gaboriau,—Féval,—Gozlan,—Murger, &c., &c. Le Cabinet de Lecture est augmenté de plus de 500 volumes nouveaux. 21 avril—1m—[illegible]

Mme LEONCE, DOCTEUR ET PROPHÉTESSE,

INFORME sa nombreuse clientèle qu'elle a transféré son office au No. 179 RUE REMPARTS, entre Ste-Anne et Dumaine, où elle continuera à s'occuper, comme autrefois, du PASSÉ, du PRÉSENT et de l'AVENIR. Elle donnera aussi à ses clients des numéros de loterie et s'occupera d'AFFAIRES COMMERCIALES, de MARIAGES, VOYAGES, etc., etc. Elle continue aussi à soigner les maladies des dames. 8 avril—1m—MeVD.

Dr. Méd. O. R. LANNG,

DE LA FACULTÉ DE COPENHAGUE (Danemark)

Successeur du Dr. Méd. J. Homberger.

OCULISTE,

Continue au No. 146 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne, le traitement spécial des maladies des yeux.

Consultations tous les jours (Dimanches exceptés) de 11 à 2 heures, en anglais, français, espagnol, allemand et danois. 28 avril—1m

MAISON J. GALINIER,

RUE ROYALE, 101,

ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Reçu par les derniers arrivages du Havre :

TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

CHAPEAUX GARNIS, modèles français.

CHAPEAUX DE PAILLE,

FRANÇAIS, ANGLAIS, BELGES, SUISSES et AMÉRICAINS.

Toutes les FLEURS, CRÊPES, TULLES et ORNEMENTS NOUVEAUX.

PRIX MODÉRÉS.

[illegible]

NOUS, soussignés, déclarons avoir été guéris, sans douleur et sans l'usage d'instruments tranchants, des cors aux pieds par le Dr Lopez. [illegible]

Dr. J. G. HAVA, M. Ch.

[illegible] Remparts, près St Louis—Nlle-Orléans. [illegible]

Dr J. G. HAVA.

M. LOPEZ VILLAVICENCIO, 166, rue Orléans, entre Remparts et Bourgogne.

COW PEAS ! COW PEAS !

1000 sacs Clay Cow Peas, de choix, de la Caroline, en magasin et à vendre, au bas au gré des acheteurs, par

E. K. CONVERSE, au No 26 de la rue des Magasins.

Avis important aux Marchands de Groceries ET AUX DÉTAILLANTS DE CANDIS, SUCRE ET SIROPS AU LIMON.

MILLER & DIELMANN,

50 & 52 rue Peters.

LES PLUS GRANDS FABRICANTS (AU SUD) —DE— Candis, Sucre et Sirops au Limon,

Offrent au public leur CANDI EN BATON à une grande réduction—six livres à la piastre. Ils offrent également LEURS VINS ET LIQUEURS de la Californie, ainsi que l'AMER DU DR HENLEY, à une réduction assez avantageuse.

Le SUCRE et les SIROPS DE LIMON faits chez eux, par le Dr D. MOFFAT, sont LES MEILLEURS QUI SE FABRIQUENT AUX ETATS-UNIS.

Leur sucre au limon est le seul qui se fabrique au Sud et le meilleur qu'il y ait aux Etats-Unis. ILS LE GARANTISSENT SOUS TOUS LES RAPPORTS. 25 mars—1m—MarD

Raffle

D'UN BEL ETALON ARABE, de race, âgé à la Havane, de quatre ans et huit mois, excellent sauteur [illegible]. [illegible] Le jour du tirage sera annoncé au public. On peut voir l'étalon aux écuries d'Antoine, No 122 de la rue Toulouse. 17 avril—1m

Changement de Local.

LE Bureau de LOUISIANA FERTILIZER MANUFACTURING COMPANY est transporté au coin des rues Natchez et Magasins, au-dessus des salles d'encan de O. Valeton.

B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

Demande de Nourrice.

ON demande, immédiatement, une nourrice blanche ou de couleur. S'adresser au No [illegible] [illegible] Dauphine.

LIQUIDATION SÉRIEUSE ET POSITIVE —DE LA MAISON— J. G. BERMEL

191 .... RUE DU CANAL 191

Vente au prix coûtant de l'immense Stock D'ARTICLES DE TOILETTE —ET— FANTAISIE.

Tels que Gants, Eventails, Brosses, etc., Parfumerie, Peignes, etc., Bijouterie fausse et jais, etc., [illegible], Cravates, etc.

Grand choix de [illegible]

REDMOND B. [illegible]

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

131 et 133, rue Vieille-Levée, 132 et 133.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

IL Y FABRIQUENT CONTINUELLEMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de Candis enrobés, [illegible], Candi au Horehound, [illegible], Pâtes de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins ;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et ornés, GATEAUX DE MARIAGE [illegible].

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que Raisins de Malaga, [illegible], Amandes, [illegible], Pruneaux, Toute espèce de noix, [illegible], Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS.

[illegible] VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

MIROIRS. MIROIRS. MIROIRS.

LE soussigné vient de recevoir d'Europe par les steamers Hanover et Valencia un envoi de GLACES de toute grandeur et du plus beau choix, ainsi que MEUBLES en chêne sculpté et en marqueterie, SIÈGES de différents modèles, RICHES ÉTOFFES à MEUBLES, RIDEAUX ROBINET brodé, guipures, Nottinghams, etc.

En magasin, le plus bel assortiment de MEUBLES RICHES et ORDINAIRES que l'on puisse trouver dans le pays.

BRONZES D'ART, PENDULES, STATUETTES et quantité d'articles trop longs à énumérer.

Le tout à des PRIX TRÈS RÉDUITS,

ce dont l'on pourra se convaincre en visitant nos magasins.

F. MALLARD, [illegible] rue Royale.

HEBERT & Cie.,

20 .... RUE DE CHARTRES ....

(Coin Bienville)

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

Abonnements à toutes les publications françaises de Sciences, Modes, Littérature, etc., etc.

REÇU par le steamer SAXONIA, un envoi considérable de Romans, par A. DUMAS, E. SUE, E. CAPENDU, A. KARR, EMILE SOUVESTRE, H. MURGER, E. BERTHET, GUS. AYMARD, PAUL de KOCK, etc., etc.

Aussi quelques Nouveautés Littéraires telles que LOUIS VEUILLOT ; Paris pendant les deux Sièges ; Rome pendant le Concile, etc. LE MAGASIN PITTORESQUE 1871, 1 vol. relié. LE MUSÉE DES FAMILLES, 1871. Collection de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES en volumes reliés ou brochés. HENRY DE KOCK, Histoire des Courtisanes célèbres.

Un complet assortiment de LIVRES CLASSIQUES. Articles et Modèles pour le DESSIN.

[illegible] HEBERT & CO.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE De la Nouvelle-Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mars 1872.		
Incendie	$[illegible]	
Mer	[illegible]	
Rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Plus, primes non expirées le 31 mars 1871	$[illegible]	
	$[illegible]	
Moins, non expirées le 31 mars 1872	[illegible]	
		$[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	$[illegible] 71	
Payé, pertes sur mer	11,[illegible]	
Payé, pertes sur rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Payé, réduction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurances	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, courtages	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, timbres, etc.	[illegible]	
	$[illegible]	
Montant net, pertes et intérêts	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfices		$[illegible]

ACTIF :

Billets d'actions	$[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Mobilier	[illegible]
Actions Harbor Boat	[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Primes en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. Nouvelle-Orléans, 31 mars 1872.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, 9 avril 1872.

Assermenté et signé par-devant moi, notaire. EDWARD IVY, N. P.

Le 8 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de [illegible] pour cent [illegible] sur le capital [illegible] des actionnaires.

J. H. OGLESBY, Président.

JOHN T. HARDIE, Vice-Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 9 avril 1872. 11 avril—1m

LE CÉLÈBRE CULTIVATEUR HOLLYWOOD.

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai en magasin un grand nombre des Célèbres Cultivateurs Hollywood, fabriqués par MM. VON PHUL & MALLON, d'Ile-Bâton-Rouge, Lne.

[illegible]

L'usage du Cultivateur Hollywood sur la plantation [illegible].

Le [illegible].

[illegible]

[illegible] Au No 14 de la rue de [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 AVRIL.—CLASSE No 204.

24	60	3	29	39	40	68	64	56	46	71	47	70

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Rue St-Charles, [illegible] Nlle-Orléans. Ils constateront, [illegible] 24 Avril 1872.

H. PERALTA, ABAH [illegible], Commissaires.

[illegible]

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Capital souscrit .... $[illegible]
Payé .... [illegible]

OFFICIERS :

Président .... Jesse K. BELL.
Vice-président .... J. N. BEADLES.
Caissier .... RICHARD JONES.

DIRECTEURS :

J. K. BELL, de l'ancienne maison Kilmarch & Bell.
J. L. DUNNICA, de la maison J. L. Dunnica & Co., Marchands-Commissionnaires.
THOS HENDERSON, de la maison J. & S. Henderson, Facteurs de Coton.
ALBERT CHAPSKY, Marchand de Vêtements.
H. BLOCK, de la maison Block, [illegible] & Co., Grocers.
O. D. FISHER, de la maison Fisher, [illegible] & Co., Facteurs de Coton.
J. N. BEADLES, de la maison Beadles, Wimpa & Co., Facteurs de Coton et de Tabac.
J. P. GARVEY, Sucre et Mélasse.
S. DELGADO, de la maison Delgado & Co., Sucre et Mélasse.
A. HIRSCH, de la maison Schwabacher & Hirsch, Grocers et Marchands-Commissionnaires.
E. C. PALMER, de la maison E. C. Palmer & Co., Importateurs.
A. WOODS, de la maison Woods, Matson & Co., Marchands-Commissionnaires.

LE 28 mars 1872, à une réunion de directeurs, il a été [illegible] que cette banque émettra des certificats de dépôt portant intérêt aux conditions suivantes : [illegible] que l'époque du paiement est fixée à [illegible] l'époque du paiement est fixé à six mois ou davantage—[illegible] pour cent par an.

RICHARD JONES, Caissier.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 10 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le 31 mars 1872.

Primes d'incendie	$[illegible] 216 08		
" de mer	117,469 49		
" de rivières	88,17[illegible] 94	413,980 05	
En moins—primes non expirées	$[illegible]		
En moins—primes remboursées	973 13	1[illegible] 10	
Montant net des primes			$[illegible]
Pertes par l'incendie	17,946 83		
" sur mer	26,759 39		
" sur les rivières	22,419 60		
Réservé pour pertes non réglées	60,000 00		
Réassurance	127,144 82		
Réduction (rebate)	13,201 98		
Dépenses générales	4,041 61		
Licence et intérêts, timbres de revenu	13,856 17		
Profits et pertes	1,336 60		
		169,772 54	
En plus—2 1/2 pour cent d'intérêts pour le premier trimestre sur le capital payé	21,301 80		
En moins—commissions et intérêts	[illegible]	373 85	169,[illegible]
Bénéfices nets			$[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actions	$147,624 10
En caisse	100,398 67
Billets et effets à recevoir	309,761 92
Actions et Bonds	108,689 50
Propriétés foncières	74,780 95
Assessment de 5 pour cent sur... 287,[illegible]	154,418 95
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 8 avril 1872.

G. LE GARDEUR, JR., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, des billets des actionnaires, un assessment de [illegible] pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, s'élevant à $2[illegible] 32. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1[2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc, B. Cambon,
Chs de Ruyter, A. Poincy,
Léon Haas, Jr., [illegible] Ealy,
E. F. Mioton, F. S. Wiltz,
W. Agar, L. Queyrouze,
A. Thiband.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

34 .... rue Bourbon 34

Entre les rues Dumaine et Bienville.

Nouvelle-Orléans.

INTEREST SUR DEPOTS.

Banque Nationale Crescent City

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1872.

A PARTIR de cette date, un intérêt de quatre pour cent l'an sur tous les dépôts faits dans cette Banque, sera payé le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

Par ordre des Directeurs.

CHARLES FAURIE JR., Caissier.

Banque Nationale Crescent City, de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1872.

Le 2 du courant, à une élection de tout [illegible] pour l'année courante, les membres du [illegible] ont été élus :

[illegible] Andrew Stewart, [illegible], Gus. W. Hyman, [illegible], Emery Clapp.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. R. [illegible] SUMMERS a été réélu Président à l'unanimité.

CHAS. FAURIE Jr., Caissier.

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la meilleure CINCINNATI LAGER BEER à $[illegible] le demi-baril.

ROBERT FASNACHT, 34 et 36 rue Poydras.

Pour la Veracruz.

Partira pour le dit port, le 25 avril courant, le fin voilier ayant de hautes classes, le brig anglais HOPE, capitaine John [illegible].

Pour passage seulement, s'adresser chez PUIG FRERES, 27 Carondelet.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le sloop fin voilier MARY, capitaine Malatcher, part du Vieux Bassin pour les points ci-dessus [illegible].

Pour fret s'adresser à V. DESBORUELLE, Coin Franklin et St-Louis.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible] .... Vieille-Levée .... [illegible]

CAFÉ BISMARK,

[illegible] .... RUE ROYALE .... [illegible]

Concert tous les soirs

Par un ORCHESTRE INCOMPARABLE. [illegible]

J. E. MERILH. P. CARAUSSELLE.

J. E. MERILH & Co.

279 .... Rue Poydras 279

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CRÉPINS,

OFFRENT [illegible] [illegible] SOULIERS, de la [illegible], SOIE DE MACHINES, aiguilles à machines [illegible]